

→ Annexe 4

Protocoles de prise en charge d'une situation de harcèlement en école/en établissement

Dans le cadre du programme pHARe de lutte contre le harcèlement à l'école, deux protocoles de prise en charge d'une situation de harcèlement, respectivement en école et en établissement, sont disponibles sur la [page éducol dédiée](#).

Ces protocoles détaillent les différentes étapes à mettre en place, à savoir :

- Après un signalement : accueil de l'élève victime.
- Mise en place des mesures de protection de l'élève victime.
- Réunion d'information avec les parents de l'élève victime.
- Début de la journalisation des faits.
- En cas de situation de violences répétées à l'égard d'un élève :
 - traiter rapidement la situation (rencontre des familles des élèves auteurs, mesures de protection) ;
 - remonter la situation dans Faits établissement et signaler les faits au procureur en cas de harcèlement grave et persistant ;
 - mettre en place un accompagnement durable des élèves victimes.
- Mener une action spécifique dans les classes concernées ou, suivant le degré de la situation, auprès de l'ensemble de l'école.
- Continuer la journalisation des faits tout au long du protocole et jusqu'à la résolution de la situation.
- Assurer le suivi dans le temps de la situation : un élève victime de harcèlement peut être fragilisé plusieurs mois ou années après les faits.